

"Il faut tuer plus de sangliers !"

Près de 6 000 sangliers ont été prélevés durant la période de chasse en Isère (contre 3 500 l'année précédente), mais les dégâts restent aussi importants, voire plus selon les agriculteurs exaspérés...

"Il y a un seuil de tolérance entre les agriculteurs et les chasseurs qu'il nous faut rechercher" déclarait Hervé Réant en novembre dernier (1). Le président de la fédération des chasseurs de l'Isère redoutait alors des dégâts de sangliers records dans certaines parties du département.

Du coup, jamais autant de sangliers n'ont été tués cette année notamment en bordure du Vercors, dans le Trièves, dans la plaine de Reymure (Vif), dans les secteurs de La Morte ou Mayres-Savel en Matheysine, des Bonneveaux (La Côte-St-André) ou de Crémieu où ils sont particulièrement abondants. Près de 6 000 bêtes ont été prélevées durant la saison 2 000/2 001 (contre 3 532 la période précédente). Pour autant, il semble que le "seuil de tolérance" dont parle Hervé Réant n'ait toujours pas été trouvé puisque les agriculteurs assurent qu'ils constatent "de plus en plus de dégâts".

L'exaspération gagne le monde agricole. La décision des chasseurs de baisser le prix d'indemnisation du quintal de maïs (de 67 F à 60 F) en raison de la baisse des cours à la production, a fait monter récemment la tension d'un cran supplémentaire (lire par ailleurs).

Passons sur les noms d'oiseaux... "On ne demande pas à toucher de l'argent, on demande qu'une seule chose, c'est que les chasseurs maîtrisent leurs populations. Mais

quand il y a des dégâts, qu'au moins ils nous paient correctement !" déclare le président de la FDSEA, René Jacquin qui envisage de venir de temps à autre, la nuit, labourer les pelouses du siège de la fédération des chasseurs de l'Isère à Eybens. "Ils vont découvrir comment c'est facile de travailler la terre lorsqu'il y a plein de trous dans le terrain !".

Pour l'année 2 000, le montant total des indemnisations des dégâts est finalement équivalent à celui de 1999 (1,5 million de francs) sans dépasser le montant record de 1996 (1,7 MF). Mais à la FDSEA, on accuse la fédération des chasseurs (qui instruit les dossiers) d'"être juge et partie, d'exercer une pression terrible sur les demandes et d'en éliminer un maximum". Des conflits à n'en plus finir...

Hervé Réant n'est pas moins agacé. Entre autres amabilités, il reproche aux agriculteurs d'avoir rompu le dialogue et de boycotter les réunions de concertation à la préfecture. A quoi bon concerter si nous ne sommes pas entendus, répond en substance René Jacquin.

La fédération des chasseurs ne nie pas qu'il y ait trop de sangliers. "C'est dramatique. Sur certaines unités de gestion on tuait 176 sangliers il y a cinq ans. On en

prélève aujourd'hui 413 et il y a toujours autant de dégâts" déplore Hervé Réant. Le directeur départemental de l'agriculture, Joël Mandaron, confirme "l'effort important" des chasseurs notamment dans le Trièves et sur le Sénépi. "Malheureusement, le nombre de sangliers ne baisse pas. C'est une tendance qui est d'ailleurs vraie pour tout le grand gibier".

Les agriculteurs mettent en doute la bonne volonté d'un certain nombre de chasseurs de sangliers qui parfois "pensent plus à leur plaisir qu'à leurs responsabilités en matière de régulation des populations animales". L'abus de l'agrainage (2) parfois synonyme de "nourrissage"

donc d'"élevage" et le manque de zèle de certaines ACCA (association communale de chasse agréée) "plus soucieuses de pérenniser leurs tableaux d'une année sur l'autre que du préjudice subi par les agriculteurs" sont régulièrement évoqués. Hervé Réant ne dit pas qu'il est simple de gérer autant d'unités de gestion et de discipliner l'ensemble de ses troupes...

Alors quelle solution ? Il faut localement que chasseurs et agriculteurs se concertent, se créent des objectifs acceptables par chacun et se mettent d'accord sur un contrat d'abattement" estime Hervé Réant. Une

solution sous forme de plan de chasse en quelque sorte (il n'en existe pas pour les sangliers) qui est cependant loin de faire l'unanimité des chasseurs...

Classer l'animal en nuisible ? L'administration n'écarte pas la possibilité de mettre en place cette mesure dans divers secteurs du département même si personne n'est vraiment convaincu de son efficacité. Des départements comme l'Ardèche ou l'Ain qui ont classé le sanglier en nuisible connaissent plus de dégâts que l'Isère (3,8 MF d'indemnisations dans l'Ain cette année). Les agriculteurs n'y tiennent pas plus que ça mais si cela devait mettre un peu plus la pression sur les chasseurs, ils ne cachent pas qu'ils voteraient volontiers en faveur d'une telle décision.

Pour le directeur de la DDA, il est indispensable que le dialogue soit renoué et que la discussion s'engage sur un certain nombre de points précis (interdiction d'agrainer à certaines périodes, harmonisation des dates de battues entre les différentes ACCA, etc.) Une réunion a lieu aujourd'hui à la préfecture de l'Isère pour tenter de trouver des solutions.

Rodolphe ZIMMERMANN ■

(1) : DL du 17 novembre 2 000.

(2) : L'agrainage vise normalement à protéger les cultures par un apport de nourriture aux sangliers durant les périodes sensibles de culture.